

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
11 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA – Cyril BRUZZESE - – Clémentine FIGUET – Yann FLAMAND Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA -Patrick RAMON - Emilie RATTON - - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ –Claude VARENNES – Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 20

PROCURATIONS : 5

VOTANTS : 25

POUR : 25

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2024-28

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Serge BERNARD (pouvoir à Annie MONNERY) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Willy GABRIEL (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Nathalie LACOSTE (pouvoir à Eliane GEOFFROY)

Etaient absents excusés : Madame et Monsieur – Jessica ROSINET - Ilyes TELALI

M. Pascal ROUSSET a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Garantie d'emprunt AIH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,
VU le Code Civil et notamment son article 2305,
VU la demande formulée le 8 mars 2024 par ALPES ISERE HABITAT aux fins de garantir l'emprunt pour des travaux de réhabilitation de l'immeuble des « Violettes », rue Gambetta .

CONSIDÉRANT que le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève selon les premières estimations à 296 000€ TTC dont le financement sera pour 296 000€ assuré par emprunt et que ce projet est essentiel pour permettre de proposer du logement locatif de qualité à une partie de la population beaurepairoise,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour garantir l'emprunt de Alpes Isère Habitat à hauteur de 35% du montant du prêt de 296 000€ pour l'opération de réhabilitation de l'immeuble des « Violettes », rue Gambetta
- Autorise M le Maire à signer les pièces afférentes

Le Maire
Yannick PAQUE

